

COMMUNIQUÉ Pour publication immédiate

Le Plan directeur de l'eau des lacs Fortune, King of the North et Mud

Rouyn-Noranda, le 16 mai 2017 - Dans le cadre de son programme de protection des lacs, la Ville de Rouyn-Noranda annonçait aujourd'hui la signature d'une cinquième entente de gestion par bassin versant pour des lacs de villégiature. Cette entente, signée par l'Association des riverains des lacs Fortune, King of the North et Mud et la Ville, engage les parties dans la réalisation d'un nouveau Plan directeur de l'eau (PDE).

À l'été 1977, un groupe de riverains du lac Fortune, conscient de l'importance de préserver la qualité du lac et leur investissement, s'entend sur l'idée de former une association. Depuis lors, l'Association des riverains des lacs Fortune, King of the North et Mud s'est toujours montrée très active en matière de protection de l'environnement : entente d'harmonisation sur les coupes forestières, suivi de la qualité de l'eau des lacs, distributions d'arbres et d'arbustes, inauguration d'une station de lavage de bateaux pour limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes, etc.

Afin de structurer et de concerter davantage les interventions en environnement, l'Association a manifesté son intérêt à participer à la démarche de gestion par bassin versant mise en place par la Ville. Rappelons que cette démarche a pour objectif la protection des lacs habités du territoire par une responsabilisation des usagers à l'échelle du bassin versant. Pour ce faire, des comités de bassin versant sont mis en place et ont pour mandat l'élaboration d'un PDE. Le PDE est un document qui rassemble les informations nécessaires à la compréhension des problèmes d'ordre environnemental du bassin versant, ainsi que les solutions d'interventions envisagées. Le PDE est donc un outil qui permet une gestion plus efficace de l'eau en favorisant des actions concertées pour tous les usagers de l'eau.

Globalement, l'objectif de la Ville est de mettre en place la gestion par bassin versant sur l'ensemble de son territoire. Pour y arriver, la priorité est donnée aux lacs où une volonté de protéger le milieu est présente, souvent portée par une association de riverains. Ainsi, depuis 2009, quatre PDE ont été réalisés, et ce, pour les lacs D'Alembert (2009), Vaudray et Joannès (2010), Hervé-Savard (2011) et Évain (2014). D'ici les dix prochaines années, si l'ensemble des associations de riverains présentement existantes participent à la démarche de la Ville, la gestion par bassin versant couvrira environ les deux tiers du territoire.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Geneviève Trudel, conseillère en environnement, au 819 797-7110, poste 7406 ou par courriel à genevieve.trudel@rouyn-noranda.ca.

- 30 -

Source : Bureau du maire
819 797-7110,

poste 7371

Cité étudiante

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
Téléphone : (819) 797-7111 • 797-7110 • www.ville.rouyn-noranda.qc.ca



De gauche à droite : M. Bertrand Boucher, directeur des communications à la Ville de Rouyn-Noranda, M. Mario Provencher, maire de Rouyn-Noranda, M^{me} Geneviève Trudel, conseillère en environnement à la Ville de Rouyn-Noranda ainsi que M. Cédric Laplante, président de l'Association des riverains des lacs Fortune, King of the North et Mud.



M. Mario Provencher et M. Cédric Laplante lors de la signature de l'entente.